

BONIFACIO & FILS

IMMOBILIER

BAREMES TTC HONORAIRES MAXIMUM APPLICABLES AUX MANDATS DE VENTES

Applicable à compter du 01 septembre 2026

(Cette grille peut être modifiée et remise à jour)

- Prix supérieur à 600.000 € 5 % TTC du prix de vente
- Prix compris entre 300.000 € et 600.000 € 6 % TTC du prix de vente
- Prix inférieur à 300.000 € 7 % TTC du prix de vente

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

Le consommateur est informé que : Le barème pratiqué pour la vente de Maisons, Appartements (tous types de mandats de vente) ne peut jamais être dépassé. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire, Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC). En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien.

BAREMES TTC HONORAIRES MAXIMUM APPLICABLES AUX MANDATS DE RECHERCHE

Mandat de recherche (acquéreur) - Honoraires forfaitaires maximum, à la charge exclusive de l'acquéreur mandant. Honoraires dus uniquement si l'acquisition est réalisée, à la signature de l'acte authentique. Aucune somme n'est perçue avant. Le mandat peut prévoir une réduction de ces honoraires en faveur du mandant.

TVA 20 % incluse.

Budget d'acquisition	Honoraires TTC
Jusqu'à 1 000 000 €	28 000 €
1 000 001 à 1 500 000 €	36 000 €
1 500 001 à 2 000 000 €	45 000 €
2 000 001 à 3 000 000 €	60 000 €
Au-delà de 3 000 000 €	Sur devis

AVIS DE VALEUR

Gratuit

HABILITATION ET GARANTIE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 9201 2016 000 014 363 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

La société ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients